

Paris, le lundi 7 janvier 2013

**Circulaire** : 001-13

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : Décret du 18 décembre 2012 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Un décret du 18 décembre 2012 est venu préciser le contenu des accords et plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les domaines d'actions sont augmentés et la formalité de dépôt des plans d'actions rendue obligatoire.

Vous trouverez en annexe une note technique indiquant les nouveautés apportées par ce texte.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- Note technique,